



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 juillet à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Creully sur Seulles, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune de Creully sur Seulles.

Présents : Patrick BARETTE, Christophe BAUCHET, Alain COUZIN, Antoinette DUCLOS, Jimmy DO, Pierre FERAL, Gérard GARIAN, Danilo GIOVANNINI, Yves JULIEN, Christine LE GUERN, Thierry LEROY, Cyrille MAUDUIT, Katia OMONT, Thierry OZENNE, Yolande PICARD, Japonica RAGUENEAU, Virginie SARTORIO, Yolande VERLAGUET.

Procurations : Florence CHESNEL à Japonica RAGUENEAU, Franck DUROCHER à Yves JULIEN, Fabien TESSIER à Thierry OZENNE, Geneviève SIRISER à Virginie SARTORIO.

Absent : Olivier GEHAN

Secrétaire de séance : Virginie SARTORIO

1. Virginie SARTORIO est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

2. REDYNAMISATION COMMERCIALE - ACQUISITION IMMEUBLE 3 RUE DE CAEN (D821)

DEL2023/092

Monsieur le Maire rappelle les termes de la précédente délibération du 26 janvier 2023 ; précisant le portage du projet de revitalisation du cœur de bourg en partenariat avec la Foncière de Normandie.

L'acquisition de cet immeuble a été inscrite au budget primitif 2023.

Une proposition d'acquisition déposée auprès des propriétaires actuels a été acceptée au prix net vendeur de 280.000€.

Le montage du projet sera basé sur une indivision à hauteur de 51 % pour la Foncière de Normandie et de 49 % (maximum) pour la commune de Creully sur Seulles.

Le montage financier de ce projet est proposé dans le cadre d'un Co-investissement assuré par la Foncière de Normandie et la Commune de Creully avec l'appui des financements publics ; à savoir : Contrat de Territoire Régional, Contrat de Territoire Départemental, DETR/DSIL (Etat) et LEADER (Fonds européens).

Le coût de l'opération représente 745.000 € HT selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Dépenses :
 - Acquisition de l'ensemble immobilier : 280.000 €
 - Frais notariés : 22.000 €
 - Estimation coût des travaux : 350.000 €
 - Autres frais liés à l'opération : 93.000 € (Honoraires, bureaux de contrôle, diagnostic amiante, bureau SPS)

- Recettes :
 - Subvention Contrat Territoire Régional : 149.000 € (20%)
 - Subvention DETR/DSIL : 223.500 € (30%)
 - Subvention Contrat Territoire Départemental : 20.000€ (2.70%)
 - Subvention LEADER : 50.000 € (6.70%)
 - Autofinancement réparti entre la Foncière de Normandie et la Commune de Creully sur Seulles 302.500 € (40.60%)

Il est proposé de mettre en place une indivision selon la répartition suivante :

- La Foncière de Normandie s'engageant à acquérir l'ensemble immobilier en indivision pour une valeur de 142.800€
- La Commune de Creully sur Seulles restera propriétaire à 49% de l'ensemble immobilier en indivision pour une valeur de 137.200€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'acquérir en indivision 49/51 avec la Foncière de Normandie,
 - D'apporter un autofinancement à hauteur de 137.200€
 - Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget prévisionnel 2023.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et tout acte utile correspondant à cette acquisition
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers et établir toutes les demandes de subvention auprès des services de l'Etat, Région le Département et l'Europe.

3. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

NEANT

- Fin de séance à 19h00 -

Procès-verbal adopté à l'unanimité lors de la séance du 28 septembre 2023

*Le Secrétaire de séance,
Virginie SATORIO*

*Le Maire,
Thierry OZENNE*